

Commission Energie-Environnement-Développement durable du Conseil général de Collombey-Muraz. (CEEDD)

Rapport du 9 septembre 2016.

Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,
Chers Collègues,

Comme commission permanente définie selon l'article 18 alinéa b du règlement du conseil général, nous vous renseignons sur notre secteur d'activités :

Organisation de la commission :

- Roger Rhyner (ADG), président
- Vannay Damien (UDC), rapporteur
- Parvex Romain (PDC), membre
- Norton Anne-Lise (PDC), membre
- Clay Bob (PDC), membre
- Sotillo José (PDC), membre
- Moerch Philippe (PLR), membre
- Borgeaud Jacques (PLR), membre
- Oberson Patrick (ADG), membre

Attributions :

La CEEDD a reçu le mandat de s'occuper du règlement sur la gestion des déchets.
Selon cette attribution (article 18 alinéas 4 et 6 du règlement du CG), la CEEDD soumet des propositions au Conseil général à l'intention du conseil municipal pour les objets qui relèvent de notre compétence.

NOMBRE DE SEANCES

La commission s'est réunie à 2 reprises soit le 9 mai et le 8 septembre 2016.

Méthode de travail

Nous avons passé en revue le règlement sur la gestion des déchets proposé par le Conseil Communal article par article. Nous avons proposé des modifications et posé des questions au Conseil Municipal. Celui-ci nous a répondu par courriel. Puis lors de la deuxième séance est venu nous répondre de vives voix. Nous remercions Sandra Parvex et Laurent Monnet pour leur disponibilité et leurs précisions. La CEEDD s'est déterminée sur ces réponses. Les propositions de modification et les questions avec leurs réponses sont en annexe, avec les décisions de la Commission. Ce document fait partie intégrante de ce rapport.

Conclusions et remerciements

La CEEDD vous soumet ce rapport au 12 septembre 2016.

Nous vous remercions de votre attention.

Collombey-Muraz, 12 septembre 2016

Le président : Rhyner Roger



Le rapporteur : Vannay Damien

membre de commission Robert (Bob) Clay

Annexe 1 : Propositions de modification du règlement communal sur la gestion des déchets soumis à la commission EEDD. (Établie en commission le 09.05.2016, avec les réponses de la Municipalité et les décisions de la Commission du 08.09. 2016)